

L'ESPÈCE DU MOIS

DE

JUILLET



Les Sphinx de la vigne

Description et identification :

Le Petit et le Grand sphinx de la vigne (*Deilephila porcellus* & *Deilephila elpenor*) sont des papillons nocturnes de la famille des Sphingidae. De grande taille, ils peuvent parcourir de longues distances malgré une faible durée de vie (dix à vingt jours).

Ces deux papillons, aux couleurs générales rose et brun au stade adulte, sont différenciables par leurs tailles respectives : tandis que l'envergure du Petit sphinx de la vigne avoisine les 45mm, celle du Grand sphinx de la vigne mesure entre 55 et 65 mm. Ce dernier possède également un point blanc au milieu de ces ailes antérieures ; absent chez sur le Petit sphinx.

Les chenilles sont d'abord de couleur verte avec des marbrures noires régulières sur les anneaux et possèdent sur chacun des 2 premiers segments abdominaux une paire d'ocelles lilas clair, bordés de blanc et de noir. Les chenilles s'assombrissent avec l'âge. Celle du Grand sphinx possède une épine typique appelée "scolus" très visible à l'arrière tandis qu'elle n'est pas ou à peine visible chez le Petit sphinx.





Mode de vie et habitats :

Les deux espèces ont des modes de vie très similaires. Les femelles pondent une centaine d'œufs de manière isolée ou en petits lots tout au long de l'été, sur la face inférieure de leurs plantes hôtes. Après une dizaine de jours, les larves apparaissent et se nourrissent des feuilles tout en se cachant au sol pendant la journée, ne sortant que la nuit ou par temps très nuageux. Leur transformation en chrysalide s'effectue après 4 à 5 semaines ; à la surface du sol, dans la mousse ou sous les feuilles mortes. L'émergence des adultes se déroule à partir de juin.

Les plantes hôtes consommées par les chenilles sont les gaillets, les épilobes, la salicaire... mais également la vigne, d'où le nom de ces deux espèces.

Au stade adulte, les imagos, actifs au crépuscule, butinent les fleurs de vipérine, chèvrefeuille, lavande...

Ainsi, ces deux espèces fréquentent les prairies, les forêts claires, les zones à bruyères, les collines calcaires et les dunes sablonneuses jusqu'à 2000 m d'altitude.

Menaces :

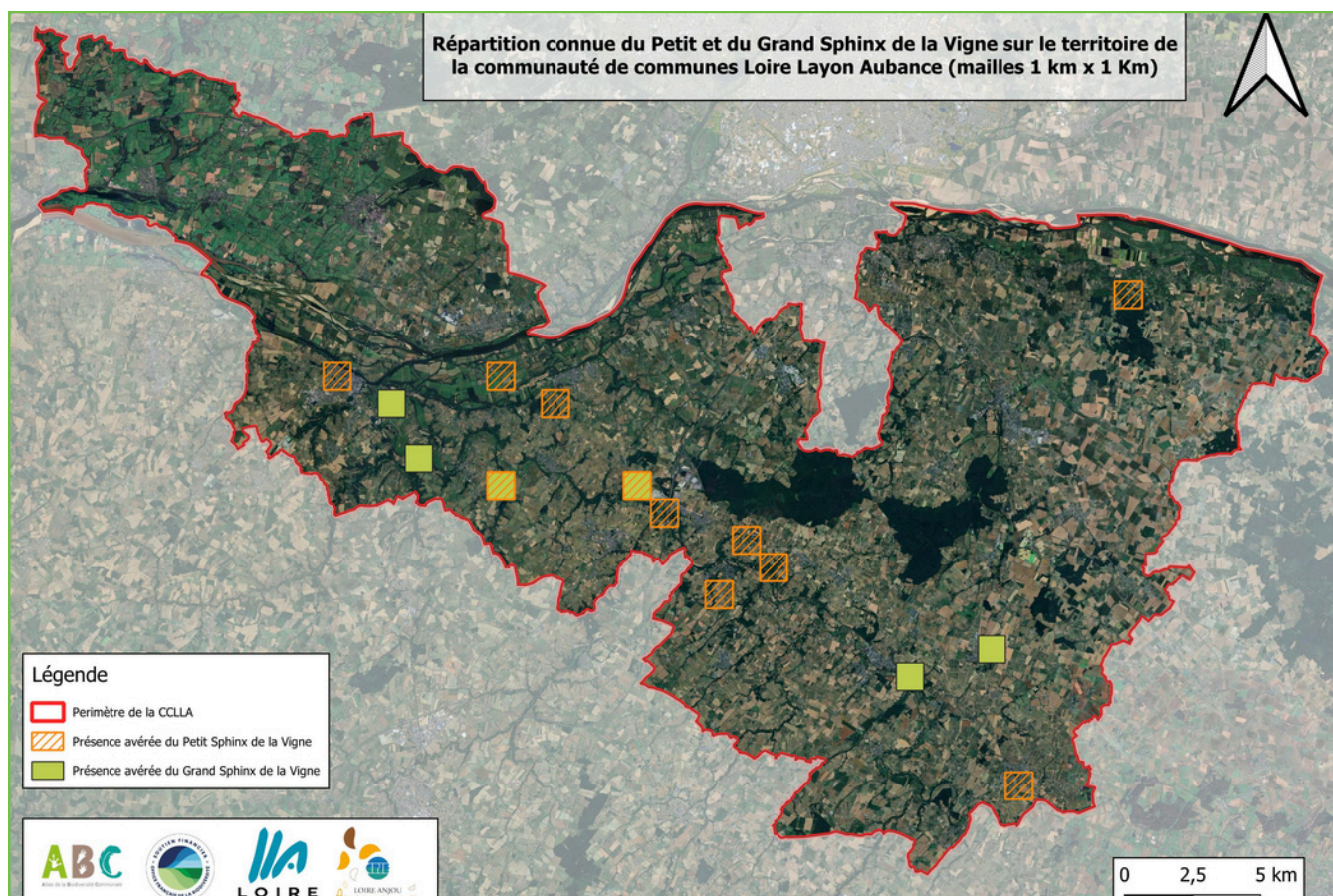
Ces deux espèces ne possèdent pas de statut de protection ni de patrimonialité. Comme de nombreuses espèces elles sont impactées par la dégradation des milieux naturels et l'utilisation de produits phytosanitaires et notamment les insecticides.



Répartition :

Il est très important de penser à faire remonter vos observations sur le territoire de la communauté de communes : ces espèces sont sans aucun doute plus largement présentes, mais n'ont été observées que dans quelques mailles d'1kmX1km à ce jour.

Répartition des Sphinx de la vigne sur le territoire de la Communauté de communes (source : CPIE Loire Anjou, 2025)



Le saviez-vous ?

En cas de dérangement, les chenilles de ces deux espèces rentrent leur tête dans leur thorax et gonflent leurs premiers segments abdominaux mettant en relief leurs grands ocelles. En ressemblant ainsi à de petits serpents, en se balançant de droite et de gauche, elles peuvent dissuader les attaques de certains prédateurs, comme les oiseaux.

Faites parvenir vos observations de Sphinx de la vigne à l'adresse abic@loirelayonaubance.fr pour enrichir l'Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABiC) de la CCLA ! Les 2 espèces sont à coup sûr plus répandues que ne le laisse penser la carte de répartition...

Vous pourrez certainement faire de nouvelles découvertes de ces espèces sur votre commune !